

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue

L'an deux mille dix sept, le quatorze avril à dix huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques CHARRON, Maire.

Etaient présents : M. Charron, M. Somon, Mme Lemarchand, M. Leclère, Mme Leroy, Mme Danger, M. Leprince, Mme Agnès, M. Emerald, Mme Bocca, M. Lenormand, M. Quartier

Étaient absents excusés : Mme Lefebvre (procuration à M. Charron), M. Lecoq, Mme Théroude,

Secrétaire de séance : M. Quartier.

Date de convocation : 3 avril 2017

FINANCES

2017/03 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sous la présidence de Mme Lemarchand Gisèle, 2^{ème} adjointe, Le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif 2016 se décomposant comme suit :

section de fonctionnement

Dépenses : 937 904.24 €

Recettes : 1 208 993.00 €

Soit un excédent de clôture de 271 088.76 €

section d'investissement

Dépenses : 113 789.04 €

Recettes : 286 651.89 €

Soit un excédent de clôture de 172 862.85 €

Des restes à réaliser en section d'investissement de 9 000 €

Le Conseil Municipal, sans la présence du Maire, approuve le compte administratif 2016 à :

11 voix POUR 1 abstention 0 voix CONTRE

Le Maire, ayant pris connaissance du vote à son retour dans la salle, remercie ses collègues pour leur confiance.

2017/04 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2016 voté ci-dessus, comportant :

- Un excédent de fonctionnement de 271 088.76 €
- Un excédent d'investissement de 172 862.85 €
- Des restes à réaliser en section d'investissement de 9 000 €

Propose une affectation de résultat au budget primitif 2017 de :

- 271 088.76 € au compte 002 en section de fonctionnement
- 172 862.85 € au compte 001 en section d'investissement
- De 0 € au compte 1068 compte tenu de l'excédent dans les 2 sections.

Le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat 2017 du budget communal à :

13 voix POUR (dont 1 procuration) 0 abstention 0 voix CONTRE

2017/05 - CENTRE DE LOISIRS 2017

Le Maire invite M. Leclère, adjoint délégué à la jeunesse et aux sports, à présenter le centre d'accueil qui aura lieu du 10 au 28 juillet 2017. Compte tenu de la fin des classes le 8 juillet, il y aura que 3 semaines de centre.

Suite à la présentation, le conseil municipal valide le centre comme suit :

La commune de Vatteville-la-Rue ouvre l'accueil de loisirs de Vatteville-la-Rue

- du 10 juillet 2017 au 30 juillet 2017 de 9h à 17h pour la section enfance.
- du 10 juillet 2017 au 30 juillet 2017 de 9h à 17h pour la section jeunesse.

- Les enfants doivent être âgés de 6 ans révolu et de moins de 17 ans le jour de l'inscription.

- l'accueil fera l'objet d'une déclaration DRDJS. La capacité d'accueil est de 55 enfants (section enfance) et de 24 ados (section jeunesse).

Les séjours suivants seront proposés :

Aux enfants nés de janvier 2006 à décembre 2007 (et les enfants nées de janvier à juin 2008 dans la limite des places disponibles)

- séjour de 2 nuitées à Jumièges du 19 au 21 juillet 2017 (dans la limite des places disponibles)

Aux jeunes nés de juillet 2000 à décembre 2005

- séjour de 3 nuitées à Clécy du 18 juillet au 21 juillet 2017

- séjour de 3 nuitées à Fécamp du 25 juillet au 28 juillet 2017

- constitution des équipes d'encadrement

- section enfance : un directeur, une stagiaire BAFD, cinq animateurs

- section jeunesse : un directeur et deux animateurs

- Leur mission sera exercée dans le cadre d'un contrat de travail occasionnel excepté le personnel mis à disposition par la commune.

- L'accueil se déroule dans les locaux du restaurant scolaire et de la salle de motricité. La salle des associations est également mise à la disposition de l'accueil ainsi que les locaux du terrain de sports avec information au Président de l'USVB.

- Les repas sont confectionnés par le personnel communal,

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs à la semaine (repas compris)

nombre d'enfant par semaine	enfant Vatteville + CVS imposable	enfant Vatteville + CVS non imposable	enfant extérieur CVS imposable	enfant extérieur CVS non imposable	veillée	forfait semaine Clécy	forfait semaine Jumièges	forfait semaine Fécamp
1	39.70 €	33.00 €	53.00 €	45.00 €	4.50 €	95 €	60 €	60 €
2	32.60 €	27.50 €	42.40 €	36.00 €	4.50 €	76 €	50 €	50 €
3 et plus	26.00 €	21.50 €	34.00 €	29.00 €	4.50 €	61 €	40 €	40 €

- La feuille d'imposition doit comporter la mention « *vous êtes non imposable sur le revenu* »

- le tarif « enfant Vatteville + CVS non imposable » sera appliqué aux enfants de l'ASE placés en famille à Vatteville-la-Rue

- Toute semaine entamée est due, excepté si un certificat médical est fourni

- Les titres sont émis par la mairie et transmis à la trésorerie

- les tarifs dégressifs s'appliquent pour les enfants d'une même famille inscrite sur la même semaine

Les salaires des animateurs et du directeur pour les contrats de travail occasionnel pour la durée du centre :

La directrice : 1 755 € brut + les congés payés

Les animateurs sans séjour : 951 € brut + les congés payés

Les animateurs avec séjour de 2 nuitées : 1 018 € brut + les congés payés

Les animateur avec séjours de 3 nuitées : 1 151 € brut + congés payés

Le Conseil Municipal autorise Le Maire ou ses adjoints à engager toute démarche relative au recrutement de l'équipe pédagogique ainsi qu'à l'établissement des bulletins de salaire et des émissions de titres.

2017/06 - SUBVENTION AU CCAS

Après avoir pris connaissance du budget du Centre Communale d'Action Sociale (CCAS), le Conseil Municipal vote une subvention de 11 614 € au CCAS et Inscrit le crédit correspondant au compte 657362 du budget primitif 2017. Le Maire remercie, Corinne Leroy, adjointe en charge du CCAS pour sa bonne gestion.

2017/07 - FISCALISATION SIVOS 2017

Monsieur le Maire informe ses collègues que par délibération n°2017/02 en date du 3 avril 2017, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Vatteville-la-Rue et Arelaune en Seine a décidé de fiscaliser une partie des contributions communales conformément à l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette contribution s'élevant à 40 000 € pour la commune de Vatteville-la-Rue sera recouvrée directement par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des trois taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Accepte la fiscalisation de la commune pour un montant de 40 000 € pour l'année 2017.
- Demande la mise en recouvrement de cette somme par les services fiscaux.
- Autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette fiscalisation.

2017/08 - PROGRAMMATION 2017 DES TRAVAUX EN FORET COMMUNALE

Le Maire invite M. Sylvain Somon, 1^{er} adjoint à présenter le programme des actions à mener en forêt communale pour l'année 2017 proposé par l'ONF, conformément à l'aménagement forestier. Montant estimé à 15 490 € HT. Il indique qu'une partie de ces travaux pourront être réalisés par le personnel du service technique communal ce qui réduit l'estimation du montant des travaux à réaliser par l'ONF à 10 620 € HT.

Le Conseil Municipal approuve ce projet de travaux et autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer le devis de l'ONF correspondant à ces travaux.

2017/09 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

13 voix POUR (dont 1 procuration)

0 abstention

0 voix CONTRE

le budget primitif équilibré comme suit :

Section de fonctionnement : 1 038 919 €

Section d'investissement : 435 787 €

2017/10 - VOTE DES TAXES COMMUNALES 2017

Le Maire rappelle les taux des taxes communales en application depuis 2008 :

Taxe habitation : 6.67 %

Taxe foncière (bâti) : 16.54 %

Taxe foncière (non bâti) : 37.56 %

Afin de combler la perte de dotation de l'état et de permettre à la municipalité de mettre en place ses différents projets (dont la sauvegarde de l'église Saint Martin), le Maire indique qu'il se voit contraint de proposer une augmentation des taxes communales pour un produit attendu de 34 000 €. Suite aux échanges avec les services fiscaux, le Maire présente 2 scénarios.

1^{er} scénario : évolution proportionnelle sur les 3 taxes

2^{ème} scénario : évolution sur la taxe d'habitation et la taxe foncière bâti uniquement.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal, valide le 2^{ème} scénario à :

11 voix POUR

2 abstentions

0 voix CONTRE

Et fixe les taxes communales comme suit :

Taxe habitation : 8.00 %

Taxe foncière (bâti) : 19.44 %

Taxe foncière (non bâti) : 37.56 %

INTERCOMMUNALITE (départ de M. Lenormand Didier, Conseiller Municipal)

2017/11 - SDE76 DEMANDE D'ADHESION 13 COMMUNES

(Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères)

Monsieur Jacques CHARRON, Maire de Vatteville-la-Rue expose :

Considérant

- que la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1^{er} janvier 2017,
- que, suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,
- que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,

Vu

- les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions,

Il est proposé d'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE76,

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à :

12 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

- accepte l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, au SDE76,

2017/12 - SDE76 DEMANDE DE RETRAIT DES QUARANTE-ET-UNE COMMUNES DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Monsieur Jacques CHARRON, Maire de Vatteville-la-Rue expose :

Considérant

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhèrent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,
- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces quarante-et-une communes dans le SDE76 ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante-et-une communes ni pour le SDE76,
- que le retrait de ces quarante-et-une communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée et des adhérents du SDE76 dans les conditions de majorité requises lors de sa création,
- que la conséquence du retrait sera la réduction du périmètre du SDE76, tout en permettant la conservation de son personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DEFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils,
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante-et-une communes,

Vu

- les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76,
- la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait,

Il est proposé d'accepter le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76,

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à :

12 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

- Accepte le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Épinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hérouville, d'Houpeville, d'Isneville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Épinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76,

PATRIMOINE

2017/13 - CHÂTEAU COMTE DE MEULAN

Vu

- Le souhait de la commune de Vatteville-la-Rue de sauvegarder les ruines de la motte féodale dite « du vieux château », inscrite à l'inventaire des monuments historiques sur le domaine communal,
- Que la commune de Vatteville-la-Rue est déjà propriétaire d'une partie du site, suite à un don en 1985,
- Les différents échanges entre le Maire et les héritiers de Mme Thieullent, propriétaires,
- L'avis des domaines sur la valeur vénale du bien, estimé à 7 000 €

Considérant

- L'accord de tous les héritiers de Mme Suzanne THIEULLENT de faire don des ruines de la motte féodale à la commune de Vatteville-la-Rue,
- Le montant des frais de la donation d'un montant de 967 € 04

Le Conseil Municipal :

- Accepte le don des héritiers de Mme Suzanne Thieullent, des ruines de la motte féodale dite « du vieux château »
- Décide de prendre à la charge de la commune les frais de notaire
- Impute la dépense au compte 2138 du budget communal
- Autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous documents relatifs à cette donation
- Décide qu'un panneau signifiant le don sera posé sur les lieux

EGLISE SAINT MARTIN

Le Maire rappelle qu'il avait souhaité qu'une association soit créée dans le but de récolter des fonds par l'intermédiaire de spectacles ou de manifestations diverses pour la restauration de l'église. Cette association a été créée le 10 avril dernier.

Présidente : Mme Michèle Desrues

Vice-Présidente : Mme Anne-Sophie Auger Sergent

Trésorier : M. Philippe Leprince

Secrétaire : M. Francis Luce

Secrétaire adjointe : Mme Brigitte Théroutte

ANIMATION

MUSICALES DE NORMANDIE

Le mercredi 16 août 2017 à 20 h 30 dans l'église Saint Martin de Vatteville-la-Rue, aura lieu un concert (prix d'entrée 15 €), l'intégrale des 6 concertos Brandebourgeois qui sera interprété par Bertrand Cuiller et le 17 août à 20 h 30 dans l'église de Caudebec en Caux, dans le cadre d'un partenariat entre le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, la commune de Rives-en-Seine, la commune de Vatteville-la-Rue et les Musicales de Normandie. Le coût pour la commune de Vatteville-la-Rue s'élève à 3 000 €.

Le Maire est autorisé à signer la convention fixant les modalités de ce partenariat entre les différentes parties et impute la dépense au budget communal.

JOURNEE DE LA RANDONNEE DU 10 SEPTEMBRE 2017

Des réunions de concertation ont déjà eu lieu entre les élus, les associations et Mme Lefebvre, personne responsable du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande concernant l'organisation de la journée de la randonnée le 10 septembre à Vatteville-la-Rue. Le Maire fait appel aux volontaires (membres du Conseil, personnel communal, membres des associations locales) qui voudront bien aider le jour de cette randonnée.

ELECTIONS

PERMANENCES ELECTIONS LEGISLATIVES

Le Conseil Municipal arrête les permanences des bureaux de vote des élections législatives du 11 et 18 juin 2017.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Projets : Considérant qu'il ne sera pas possible de réaliser tous les projets, Le Maire propose d'examiner en commission la priorité des dépenses à engager et de demander des subventions éventuelles.

Journée du Clocher : Le Maire fait savoir que le clocher de l'église St Martin pourra de nouveau être visité à la Pentecôte, comme l'an dernier, dans le cadre de la journée du clocher mis en place par le Conservatoire Européen des Cloches et Horloges d'édifices.

Fermeture de classe : Le Maire indique que l'Inspection Académique, après consultation des instances réglementaires, a décidé la fermeture d'une classe à l'école Belcinac de Vatteville-la-Rue pour la rentrée scolaire prochaine. Décision prise au regard des effectifs, 29 élèves partent au collège et seulement 9 nouveaux élèves sont annoncés en petite section de maternelle.

Faire-part : Le Maire donne lecture du faire-part de naissance de Valentin Leroux fils d'Alexandre Leroux et d'Aurélien Lefebvre, Conseillère Municipale.

Remerciements : Le Maire fait savoir que la fleuriste, Isabelle Coquin, de La Mailleraye sur Seine a arrêté ses fonctions le 3 avril dernier et remercie la commune d'avoir contribué à son activité et souhaite qu'il en soit de même pour sa remplaçante.

Date à retenir :

- Orties folies à la Haye de Routot, dimanche 17 avril
- Fête communale à salle des fêtes de Vatteville-la-Rue, du samedi 29 avril au lundi 1^{er} mai
- Fête patriotique : 8 mai au monument aux morts
- Fête du clocher : le lundi de Pentecôte 5 juin

La séance est levée à 20 h 55 minutes

CHARRON Jacques

SOMON Sylvain

LEMARCHAND Gisèle

LECLERE Vincent

LEROY Corine

DANGER Jeannine

LEPRINCE Philippe

LEFEBVRE Aurélie

LECOQ Dominique

AGNES Mireille

EMERALD Didier

BOCCA Véronique

LENORMAND Didier

THEROUDE Brigitte

QUERTIER Michel